

N° 11 - décembre 2004

## Dans ce numéro

En direct du Bureau Alsace	Réception de rentrée parlementaire 25 <sup>ème</sup> anniversaire de l'APA – Suite et fin
En région	Energivie : l'Alsace et les énergies renouvelables
<b><u>L'Europe par thèmes</u></b>	
Agriculture	Revenu agricole dans les nouveaux pays membres
Budget	Compromis sur le premier budget de l'Union élargie
Culture	Conseil de l'Europe Bilan 2004 des projets subventionnés Année européenne de l'éducation par le sport
Education – Formation	Concours du Sénat sur l'Europe Pour un cadre européen de reconnaissance des qualifications Europass Etude sur la qualification des citoyens européens
Entreprises	Nouveau recueil de données Eurostat sur les entreprises européennes 4 <sup>ème</sup> Forum des entreprises innovantes Journée de la compétitivité
Environnement	Consultation publique sur le nouveau plan d'action pour améliorer la qualité de l'air Natura 2000 Lutte contre le changement climatique
Fiscalité	Guichet unique Taux d'accises : taux minimum zéro pour le vin Code de conduite sur la fiscalité des entreprises Révision de la sixième directive TVA
Justice et Affaires intérieures	Adoption du Fonds européen des réfugiés pour 2005-2010
Perspectives financières	Résolution du Parlement européen
Politique de voisinage	Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères Premiers plans d'action en vue d'une participation des pays voisins à des politiques communautaires
Propriété intellectuelle	Office européen des brevets

Recherche	<p>Consultation sur un nouveau programme pour l'innovation et la compétitivité</p> <p>Pacte pour la croissance et la connaissance</p> <p>Conférence sur la compétitivité du secteur manufacturier</p> <p>La Commission souligne le déclin des investissements de recherche-développement des grandes entreprises européennes</p> <p>Favoriser la recherche fondamentale dans le secteur des sciences de la vie</p> <p>Prix de l'excellence en transfert d'innovation</p>
Santé communautaire	Création d'une agence pour gérer plus efficacement le programme
Secteur public	Compétitivité
Transports routière	<p>Avis de l'Association internationale des transports publics sur 2007-2013</p> <p>Le Conseil Transports envisage la création d'un fonds pour la sécurité</p>
Transport aérien	Inauguration de l'Agence européenne de la sécurité aérienne à Cologne
Union économique	<p>L'Estonie figurera parmi les premiers nouveaux pays à participer à l'euro</p> <p>Levée des procédures de déficit contre la France et l'Allemagne</p>

#### **Institutions et organisations régionales européennes**

Association française du CCRE	Les collectivités territoriales, acteurs de la solidarité avec l'Asie
Bureau régional de représentation	Ouverture du Bureau de la Lodzkie Voivodship et de la West Pomeranian
Commission	Cinq groupes de commissaires chargés de préparer des décisions du collège
Conseil de l'Europe	Lancement de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation Région européenne de l'année 2005
Conseil des Communes Et des Régions d'Europe	Michael Häupl, successeur de Valéry Giscard d'Estaing
Conseil des Ministres De l'Union européenne	Bilan des résultats de la Présidence belge
Conseil européen	Rencontre des Chefs d'Etats des 25 Etats membres les 17 et 18 décembre
Parlement européen	Vote pour l'ouverture de négociations d'adhésion avec la Turquie

**EN DIRECT DU BUREAU ALSACE** Réception de rentrée parlementaire

Le Parlement européen a été le cadre d'une rencontre, le 7 décembre dernier, entre les représentants des intérêts français à Bruxelles et les eurodéputés français lors d'une réception de rentrée parlementaire organisée par le Cercle des Délégués Permanents Français, dont le Bureau Alsace est membre. A la tribune, Mme Grossetête et M. Savary ont rendu hommage à l'action de la communauté française présente à Bruxelles et ont appelé à la poursuite et l'intensification des échanges entre représentants des intérêts français et eurodéputés français.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**EN DIRECT DU BUREAU ALSACE** 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association de la Promotion de l'Alsace (APA) – Suite et fin

La soirée "Tradition et Grands Crus", organisée le 9 décembre à l'Hôtel de Ville de Bruxelles par l'APA en partenariat avec la vénérable Confrérie Saint Etienne d'Alsace, est venue clôturer avec brio une année anniversaire chargée en événements.

La Confrérie, qui regroupe les amis de l'Alsace, de ses vins et de sa gastronomie, est venue à Bruxelles présenter les vins blancs et millésimes de sa collection renommée. Cet événement, rarement organisé en dehors de l'Alsace, a permis aux « Bruxellois » de se plonger au cœur de la tradition viticole alsacienne et d'être initiés, par quelques uns des plus grands viticulteurs d'Alsace, aux secrets des cépages et terroirs. Cette manifestation a également été l'occasion pour les participants de devenir membre de la Confrérie, lors d'une séance solennelle d'intronisation. Le point d'orgue de la soirée a été le dîner gala, dont les plats de chacun des cinq services se sont accordés avec les grands crus de l'œnothèque de la Confrérie.



La promotion de l'alsace s'est conclue en décembre par le traditionnel marché de Noël alsacien, au centre culturel de Uccle.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**EN REGION** Energivie : l'Alsace et les énergies renouvelables

Depuis 2003, la Région Alsace pilote le programme européen d'Actions Innovatrices Energies Renouvelables soutenu par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et l'Union européenne. Faire prendre conscience au public, c'est-à-dire aux particuliers, collectivités locales, professionnels de l'habitat, etc., qu'il existe des sources d'énergies alternatives modernes et fiables comme le bois ou le solaire, telle est la mission que s'est fixée la Région au travers d'un programme d'actions et d'une vaste campagne de communication : Energivie. En effet, en mars 2003, la Commission européenne a retenu la candidature de l'Alsace pour la mise en œuvre d'un programme d'actions innovantes. Ce programme d'actions, qui relève du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), a débuté en septembre 2003 pour s'achever le 31 décembre 2005. L'objectif est de faire de l'Alsace une des régions françaises leader en matière de développement des énergies renouvelables, tant dans les consommations régionales d'énergie que dans le domaine de la formation ou du développement de nouvelles filières économiques.

Voici quelques-unes des actions concrètes d'Energivie pour promouvoir les énergies renouvelables : mieux informer sur les énergies renouvelables, former des prescripteurs "énergies renouvelables", créer des outils de communication efficaces, mieux intégrer les énergies renouvelables à l'échelle des quartiers urbains, anticiper et prévenir l'avenir, intégrer plus fortement les énergies renouvelables dans le développement économique alsacien, développer les énergies renouvelables dans l'agriculture et le tourisme, etc.

## L'Europe par thèmes

### AGRICULTURE Revenu agricole dans les nouveaux pays membres

Selon les premières estimations publiées le 17 décembre par Eurostat, le revenu agricole a progressé en moyenne de 53,8% dans les dix nouveaux États membres en 2004. Ce chiffre représente le revenu tiré de l'activité agricole en termes réels par unité de main d'œuvre (un emploi à temps plein) et reflète une augmentation substantielle des subventions agricoles dans les nouveaux États membres, qui sont passées de 1,2 milliards d'euros en 2003 à 3 milliards d'euros en 2004. Selon la Commission européenne, les revenus tirés du marché ont également augmenté grâce à des conditions de marché plus favorables dans les nouveaux États membres depuis l'élargissement du 1 mai. C'est la République tchèque (+108%) et la Pologne (+74%) qui ont davantage bénéficié de l'élargissement de l'UE. Le revenu agricole a augmenté de 3,3% dans l'ensemble de l'Union européenne. Cette amélioration a été engendrée, selon la Commission, par la nette hausse du revenu agricole dans les dix nouveaux États membres et par de meilleures récoltes (céréales, vin, huile d'olive et pommes de terre) par rapport à 2003. La production végétale de l'UE a notamment augmenté de 12,5% par rapport à 2003. 2004 a également vu une augmentation en valeur réelle de la production animale, en particulier de la viande de porc et de la volaille. Selon la Commissaire à l'Agriculture Mariann Fischer Boel, ces résultats *"montrent que les inquiétudes de certains pays avant l'élargissement étaient infondées"*. Mme Fischer Boel s'est en outre réjouie que le revenu agricole des anciens États membres ait repris sa courbe ascendante à long terme. Depuis 1980, le revenu agricole a augmenté de 48% dans les anciens États membres, et de 24% depuis la mise en oeuvre de la PAC de 1992.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1509&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

### BUDGET Compromis sur le premier budget de l'UE élargie

Le Parlement européen a arrêté, le 16 décembre, le budget de l'UE pour 2005: 116,5 milliards d'euros en crédits d'engagements (+6,1% comparé au budget 2004) et 106,3 milliards en crédits de paiements (+ 4,4 % par rapport au budget 2004, soit 1,004 % du revenu national brut de l'UE). Le budget 2005 a été signé et jugé satisfaisant par les trois institutions.

Le président de la commission des budgets, Janusz Lewandowski (PPE-DE, polonais), a déclaré à la presse que le PE avait réussi à défendre ses priorités grâce à la mobilisation de l'instrument de flexibilité\* (à hauteur de 185 millions d'euros) pour trois rubriques: aide à l'Irak (politiques extérieures), poursuite du programme "Peace" pour le processus de paix en Irlande du Nord (actions extérieures) et création de nouvelles agences décentralisées (politiques internes).

Selon la déclaration adoptée par les trois institutions, la Commission présentera en cours d'année un projet de budget rectificatif au cas où l'exécution des crédits de paiements consacrés aux Fonds structurels excède 40% à la fin du mois de juillet 2005 ou si la Commission arrive d'une autre manière à conclure à l'insuffisance des crédits de paiements. «Nous pouvons poursuivre le projet européen avec les ressources nécessaires », a estimé la Commissaire au Budget, Dalia Grybauskaitė, pour qui le résultat est « très satisfaisant ».

Voici les principaux éléments du budget 2005 :

- Agriculture: les crédits (dépenses de marchés et développement rural) s'élèvent à 49,7 milliards d'euros en crédits d'engagements



(+10,2 % comparé à 2004) et à 49,1 milliards en crédits de paiements.

- Actions structurelles: les crédits (engagements) s'élèvent à 42,4 milliards d'euros (engagements) et 32,4 milliards (paiements).

- Politiques internes: budget est de 9,05 milliards d'euros (engagements) et 7,9 milliards (paiements). Les 54 millions nécessaires pour créer de nouvelles agences décentralisées seront mobilisés en partie grâce à l'instrument de flexibilité (40 millions d'euros). Les 14 millions qui restent viennent d'une augmentation plus modérée que prévue des crédits de soutien aux PME.

- Actions extérieures: sur un total de 5,2 milliards d'euros (engagements), 190 millions serviront pour la reconstruction de l'Irak (dont 100 millions grâce à la flexibilité du budget).

- Stratégie de préadhésion: les crédits d'engagements sont de 2,1 milliards d'euros, dont 105 millions pour la Croatie (+60 % par rapport à 2004), 120 millions pour le développement économique de la communauté chypriote turque, 1,552 milliards pour la Roumanie et de la Bulgarie, 286,2 millions pour la Turquie.

- Événements annuels spéciaux ("amendements du Pape"): le PE a adopté un amendement très important au sujet des événements annuels spéciaux qui prévoit: 2,5 millions d'euros pour une campagne européenne de promotion de la démocratie (60ème anniversaire de la libération du fascisme, 8 mai 1945 - 8 mai 2005) ; - 1,5 millions pour des activités culturelles et sportives dans le cadre des quinzièmes Jeux méditerranéens ; - 500 000 euros pour des activités lors du 25ème anniversaire de «Solidarité» en Pologne, pour son rôle de catalyseur pour l'unification européenne.

*\* L'instrument de flexibilité a été mis en place par dans le cadre de l'Accord interinstitutionnel entre le Parlement, le Conseil et la Commission intervenu le 6 mai 1999, sur la discipline et l'amélioration de la procédure budgétaire. Cet instrument de flexibilité, dont le plafond annuel s'élève à 200 millions d'euros, est prévu afin de couvrir des dépenses spécifiques qui ne peuvent*

*être financés dans la limite des plafonds fixés du budget.*

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1491&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CULTURE

### Conseil de l'Europe

Les ministres de la Culture, de l'Education, de la Jeunesse et du sport de toute l'Europe se sont réunis à l'Institut national Ossolineum de Wroclaw, en Pologne, les 9 et 10 décembre pour lancer les cérémonies marquant le 50ème anniversaire de la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe. Les participants à la conférence, parmi lesquels des représentants d'organisations internationales telles que l'Unesco et l'Organisation islamique pour l'Education, les Sciences et la Culture, ont dressé le bilan de 50 ans d'activité et discuté de la coopération future dans les domaines couverts par la Convention. A l'issue de la conférence a été adoptée la "Déclaration de Wroclaw" qui esquissera les principales lignes d'action du Conseil de l'Europe dans ces domaines, tant en Europe qu'entre l'Europe et le reste du monde.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CULTURE

### Bilan 2004 des projets culturels subventionnés

233 projets culturels ont été subventionnés par l'UE en 2004, dont 113 consacrés au patrimoine culturel européen. L'aide accordée se monte à 32 millions d'euros, touchant près de 850 opérateurs culturels, de l'Union européenne mais aussi de pays tiers. 209 projets étaient annuels, dotés de 18,5 millions d'euros alors que 24 projets de coopération pluriannuels ont obtenu 13,5 millions d'euros de subvention. Les projets



annuels étaient consacrés en grande partie au patrimoine culturel (89 projets) et à la traduction (68 projets). Les projets de coopération pluriannuelle, qui doivent associer au moins trois pays organisateurs, étaient en majeure partie centrés sur le patrimoine culturel européen (17 des 24 projets). Les modalités du prochain programme Culture (2007- 2013) devraient faire l'objet au début de l'année 2005 d'un vote du Parlement européen. La Commission a proposé en juillet 2004 un budget de 400 millions d'euros et trois priorités: la mobilité des artistes et des travailleurs du secteur de la culture, la mobilité des œuvres et le dialogue interculturel.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1502&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CULTURE

### Année européenne de l'éducation par le sport

L'année 2004 se termine et avec elle l'action de la Commission européenne "Année européenne de l'éducation par le sport" (EYES 2004). Inaugurée le 29 décembre 2003, cette action a permis le lancement, de différentes initiatives en vue de mettre en valeur les fonctions sociales, éducatives et culturelles du sport. La Commission dresse un bilan très positif de cette initiative. Elle constate que les écoles, les clubs sportifs, les fédérations et organismes publics des 28 pays participants se sont mobilisés pour participer à cette action. Quelque 200 projets, sur plus de 1500 candidatures reçues dans le cadre de l'appel à propositions, auront été ainsi soutenus par la Commission. A l'issue de la clôture de l'Année, organisée le 2 décembre à Papendal (Pays-Bas) en présence de plusieurs sportifs professionnels, le Commissaire européen Jan Figel s'est réjoui: "Cette Année européenne aura permis de sensibiliser des milliers de jeunes aux questions de fair play, de tolérance et d'esprit

d'équipe". Des organisateurs de plusieurs projets cofinancés dans le cadre de l'Année ont exposé à Papendal le résultat de leurs activités.

La Commission présentera, au deuxième semestre 2005, une évaluation générale de EYES 2004 et des projets cofinancés par cette action afin d'évaluer quelles orientations prendront les futures actions communautaires dans le domaine du sport.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1433&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## EDUCATION-FORMATION

### Concours du Sénat sur l'Europe

Le Sénat organise en partenariat avec le mémorial de Caen un concours intitulé "Les défis de la paix : vivre la démocratie en Europe". Ce concours s'adresse aux élèves de la seconde à la terminale des lycées établis en France et dans l'un des pays limitrophes. Les candidats doivent constituer des équipes binationales, ce qui impose à chaque lycée français intéressé de trouver un partenaire. Or plus de 200 d'entre eux ne savent pas comment s'y prendre et ont demandé à des sénateurs de les aider dans cette recherche ( la liste de ces lycées est disponible au Bureau Alsace). La clôture des inscriptions vient d'être reportée au 31 janvier afin de permettre aux équipes de se constituer.

Pour plus d'informations :

[http://www.senat.fr/evenement/60eme\\_liberation/operation\\_jeunesse.html](http://www.senat.fr/evenement/60eme_liberation/operation_jeunesse.html)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## **EDUCATION- FORMATION** Pour un cadre européen de reconnaissance des qualifications

Moderniser les systèmes européens d'enseignement et de formation professionnels et offrir à tous les Européens les qualifications et les compétences dont ils ont besoin, qu'il s'agisse des jeunes ou des travailleurs âgés, des demandeurs d'emploi ou des personnes désavantagées : c'est ce sur quoi les 32 ministres de l'Éducation se sont mis d'accord le 14 décembre à Maastricht. Le communiqué de Maastricht est un renforcement du processus de Copenhague de 2002, visant à mettre en place un espace européen d'éducation et de formation professionnelle, tout comme le processus de Bologne le fait pour l'enseignement supérieur. Le but est de mettre en place les outils pour atteindre les objectifs de Lisbonne. La Finlande, durant sa présidence, organisera en 2006 une nouvelle conférence d'étape sur l'enseignement et la formation professionnelle.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **EDUCATION- FORMATION** Europass

Le cadre unique qui facilitera la mobilité des étudiants et des travailleurs dans l'Union, Europass, cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences, a été adopté par le Parlement européen le 14 décembre. La décision entrera en vigueur le 1er janvier 2005. Europass a dans le même temps fait l'objet d'un "pré-lancement" à Maastricht, lors d'une réunion ministérielle consacrée à la formation professionnelle, par le secrétaire d'Etat néerlandais à l'Éducation, Mark Rutte, et le commissaire européen chargé de l'Éducation, Jan Figel. Le lancement officiel aura lieu le 31 janvier 2005, sous présidence luxembourgeoise, à Luxembourg.



L'Europass rassemble cinq documents :

- Le curriculum vitae européen: c'est l'ossature du portfolio. Il s'agit d'une version améliorée du modèle européen commun de CV établi par une recommandation de la Commission datant de mars 2002.
- Le MobiliPass (pour les périodes consacrées à l'apprentissage dans d'autres pays): il remplacera l'Europass-Formation, après 5 années de mise en oeuvre. Il est destiné à enregistrer les parcours européens d'apprentissage, sans limite d'âge ou de situation professionnelle.
- Le supplément au diplôme (pour les diplômes d'enseignement supérieur): c'est un document personnel, mis au point conjointement avec le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, qui contient notamment des informations sur le parcours éducatif spécifique de son titulaire. Il est rempli par l'établissement qui le délivre en même temps que le diplôme.
- Le supplément au certificat (qui concerne la formation professionnelle): il clarifie la qualification professionnelle de toutes les personnes qui possèdent ce type de qualification
- Le portfolio européen des langues: qui consignera les compétences linguistiques et culturelles acquises.

L'Europass est disponible à l'adresse suivante :

<http://europass.cedefop.eu.int>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **EDUCATION- FORMATION** Etude sur la qualifications des citoyens européens

Près de 80 millions de citoyens européens seraient sous qualifiés, soit 17,8% de la population. Ce constat figure dans une récente étude dont les résultats ont été présentés et débattus le 15 décembre à Maastricht, lors d'une conférence consacrée au "renforcement de la coopération européenne dans l'enseignement et la formation professionnelle". Les orateurs, parmi lesquels Wim Kok, ancien Premier

ministre néerlandais, qui a présidé le groupe à haut niveau sur la Stratégie de Lisbonne, et Jan Figel, commissaire européen chargé de l'Éducation et de la Formation, ont préconisé des changements d'attitude et des investissements plus conséquents dans l'éducation et la formation professionnelle, qui sont à la base de l'économie de la connaissance.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENTREPRISES Nouveau recueil des données européennes sur les entreprises européennes

La nouvelle édition de "*Entreprises européennes, faits et chiffres*" a été publiée le 13 décembre par Eurostat, l'office statistique des Communautés européennes. Ce recueil présente un ensemble de données sur le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée, l'emploi et le commerce extérieur pour toutes les activités industrielles et les services non financiers dans l'UE entre 1998 et 2002. Cette année, un effort particulier a été réalisé pour accroître l'utilisation des sources officielles d'information, principalement sur les services. Un paragraphe est également consacré à l'élargissement de l'UE, et de nouveaux thèmes tels la démographie des entreprises, la société de l'information et les biens immatériels, ont aussi été inclus dans la publication.

Ce document peut être téléchargé sur le site d'Eurostat à l'adresse:

[http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?\\_pageid=1073,1135281,1073\\_1135295&dad=portal&schema=PORTAL&p\\_product\\_code=KS-BW-04-001](http://epp.eurostat.cec.eu.int/portal/page?_pageid=1073,1135281,1073_1135295&dad=portal&schema=PORTAL&p_product_code=KS-BW-04-001)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENTREPRISES 4<sup>ème</sup> forum des entreprises innovantes

Organisé par la Direction générale "Entreprises" de la Commission européenne dans le contexte du 6<sup>ème</sup> Programme cadre recherche et développement, le 4<sup>ème</sup> Forum européen des entreprises innovantes, qui s'est tenu du 5 au 7 décembre à Stuttgart et Karlsruhe (Allemagne), après ceux de Vienne en 1998, Lyon en 2000 et Stockholm en 2002, a examiné les principaux défis pour la promotion de l'innovation en Europe. Le forum a mis l'accent sur les programmes de financement, les clusters innovants, l'internationalisation des PME et l'environnement réglementaire en tant que catalyseurs des nouveaux marchés. Divers panels ont analysé comment l'innovation peut stimuler l'activité des entreprises et comment développer la future politique européenne en matière d'innovation. Une attention particulière a été accordée aux aspects non technologiques de l'innovation, ainsi qu'au rôle majeur joué par les villes et régions européennes. Ce forum a par ailleurs été l'occasion de décerner, dans le cadre du projet PAXIS, le prix de l'excellence en transfert d'innovation pour des projets remarquables de transfert ou d'adaptation d'un programme politique à plusieurs régions sélectionnées parmi les 22 régions d'Europe les plus innovantes.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENTREPRISES Journée de la compétitivité

Lors la journée de la compétitivité organisée le 9 décembre à Bruxelles par l'UNICE, plus de cent patrons se sont réunis à Bruxelles pour appeler les pouvoirs politiques européens, nationaux et supranationaux, à réformer l'économie européenne pour la rendre plus compétitive et



atteindre les objectifs de la stratégie de Lisbonne.

Pour l'UNICE, les priorités sont l'adoption d'un brevet européen en une seule langue (l'anglais), la simplification de la législation et l'allègement du fardeau bureaucratique, la prise en compte des changements climatiques dans leur dimension globale, la mise en oeuvre de meilleures évaluations d'impact et un accès au marché accru dans le contexte des négociations du cycle de Doha. Le président de Cofindustria, Lucas Cordero di Montezemolo, a aussi mis l'accent sur "la nécessité d'une politique industrielle unique et cohérente". Par ailleurs, l'UNICE s'est dite favorable au maintien du Pacte de stabilité et de croissance, car ses membres pensent que des dépenses publiques sont une menace véritable et que des dépenses publiques saines sont une des conditions essentielles à une croissance durable.

Indiquant que la Commission prépare actuellement un document d'orientation, M. Verheugen a exposé ses priorités:

- 1) offrir une meilleure réglementation : un cadre réglementaire exempt de législation inutile, complexe ou défavorable et prenant en compte les conséquences de la nouvelle législation pour le monde européen des affaires ;
- 2) achever le marché unique ;
- 3) encourager les entreprises et l'esprit d'entreprise, renforcer la position des PME en Europe ;
- 4) mener une politique industrielle moderne qui reconnaît les changements du paysage économique global, prend en compte l'importance de l'information et de la connaissance en tant que génératrices de performance économique et répond aux conditions et aux besoins spécifiques de chaque secteur ;
- 5) encourager l'innovation, domaine dans lequel l'UE est en retard en comparativement à ses concurrents japonais et américains, en concentrant davantage d'efforts pour l'éducation, la formation et la recherche-développement.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## ENVIRONNEMENT Consultation publique sur le nouveau plan d'action pour améliorer la qualité de l'air

La Commission européenne a lancé, le 1<sup>er</sup> décembre, une consultation publique en vue d'alimenter le nouveau plan d'action "de l'air propre pour l'Europe" ("clean air for Europe") qu'elle prépare afin de réduire la pollution de l'air. Pour finaliser ce plan, attendu pour la mi-2005, la Commission compte recueillir les contributions d'un éventail le plus large possible de personnes intéressées, sachant que les mesures qu'elle proposera auront un impact direct sur la vie des citoyens, et qu'elles ont besoin aussi de leur adhésion.

Les données scientifiques disponibles sur la pollution atmosphérique justifient cette nouvelle initiative de la Commission. Elles révèlent notamment que la qualité médiocre de l'air ambiant fait perdre à chaque citoyen européen environ neuf mois d'espérance de vie, que les niveaux élevés d'ozone troposphérique (le mauvais ozone) provoquent chaque année 22000 décès prématurés, que la pollution par les particules réduit l'espérance de vie de deux à quatorze mois, que les pluies acides menacent 23% des forêts européennes, comme les concentrations excessives en azote mettent en danger 63% des écosystèmes en Europe.

La consultation s'achèvera le 31 janvier 2005 et ses résultats seront publiés en mars. Quiconque souhaite y participer est invité à répondre au questionnaire accessible sur le site Europa de la Commission à l'adresse suivante:

<http://europa.eu.int/yourvoice/forms/dispatch?form=356&lang=EN>

Les études les plus récentes sur la qualité de l'air peuvent être consultées sur:

<http://europa.eu.int/comm/environment/air/cafe/index.htm>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENVIRONNEMENT NATURA 2000

La Commission européenne a décidé d'inclure dans Natura 2000 le réseau de sites naturels protégés dans l'UE, plus de 7 000 sites naturels des régions atlantique et continentale de l'Union européenne. Le Commissaire européen chargé de l'Environnement, Stavros Dimas, a commenté, dans un communiqué: avec Natura 2000, "l'UE s'efforce de concrétiser son objectif de freiner le déclin de la biodiversité d'ici à 2010". Le nouveau Commissaire note que, après "un démarrage lent de Natura à la fin des années 90, nous avons pu passer à la vitesse supérieure au cours des cinq dernières années", et que, avec l'adoption des listes pour les régions atlantique et continentale, Natura 2000 devient "le plus grand réseau cohérent de zones protégées du monde et l'instrument le plus efficace de l'UE pour protéger sa faune et sa flore".

Les listes adoptées couvrent:

- dans la liste continentale, la totalité du territoire du Luxembourg et de grandes parties de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, de la Belgique et de la Suède;

- dans la liste atlantique, des sites protégés au Royaume-Uni, en Irlande, au Portugal, dans l'Ouest de la France, dans certaines parties de l'Allemagne, de la Belgique (essentiellement en Flandre), des Pays-Bas et du Danemark.

Pour plus d'informations:

<http://europa.eu.int/comm/environment/nature/home.htm>)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## ENVIRONNEMENT

### Lutte contre le changement climatique

Satisfaits des résultats engrangés lors de la 10e Conférence des parties à la Convention Climat de Buenos Aires (6-18 décembre 2004), les ministres de l'environnement de l'Union européenne ont une nouvelle fois confirmé, le 20 décembre à Bruxelles, leur engagement\* en

faveur de cette Convention et du protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, ils notent leur volonté de développer au niveau européen une stratégie à long terme de lutte contre le changement climatique.

\*L'UE-15 s'est engagée à réduire ses émissions de 8% par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2008-2012 et, par ailleurs, la plupart des nouveaux États membres ont des objectifs individuels de réduction de 8% (6% pour la Hongrie et la Pologne) en vertu du Protocole.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1522&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## FISCALITE

### « Guichet unique »

La Commission a réorganisé son site Internet, qui fonctionne comme un "guichet unique" pour répondre aux questions concrètes que se posent les entreprises sur la fiscalité et les douanes. De nouvelles sections concernent les personnes physiques qui voyagent, l'impôt sur le revenu et les appels d'offres. Plusieurs bases de données, telles que VIES (validation des numéros de TVA) et TARIC (tarifs douaniers), complètent le dispositif et reçoivent plus de 13 millions de requêtes par mois.

Pour plus d'informations:

[http://europa.eu.int/comm/taxation\\_customs/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/taxation_customs/index_fr.htm)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Relancer le débat sur les taux d'accises applicables à l'alcool, tel est le souhait de la Commission qui, par l'intermédiaire de Lazlo Kovács, a présenté, le 7 décembre, au Conseil son rapport de mai 2004 sur les taux d'accises applicables à l'alcool et aux boissons alcooliques. Le Commissaire chargé de la fiscalité a reconnu que, dans ce domaine, "il reste beaucoup de pain sur la planche".

Le rapport est le second depuis l'adoption de la législation communautaire dans ce domaine (Directives 92/84/CEE et 92/83/CEE). Il examine le bon fonctionnement du marché intérieur, la concurrence entre les différentes catégories de boissons alcooliques et la valeur réelle des taux d'accises. Depuis 1993, l'application de taux d'accises très divergents a pesé sur le bon fonctionnement du marché intérieur. La charge fiscale qui pèse sur les boissons alcooliques est trop importante par rapport à leur valeur intrinsèque et des écarts significatifs existent entre certains États membres, ce qui entraîne des distorsions et des activités frauduleuses comme la contrebande. De plus, la législation européenne impose des taux minimaux qui n'ont pas été modifiés depuis leur adoption. Selon la Commission, il faut revaloriser ces taux minimaux d'environ 24% afin de tenir compte de l'inflation sur une période de dix ans. S'il ne contient pas de proposition législative, le rapport souhaite lancer le débat sur la nécessité de revoir les règles actuelles.

Parmi les sujets controversés figure la possibilité d'appliquer un taux zéro pour le vin tranquille et le vin mousseux, une mesure nécessaire pour les pays producteurs, alors que pour les autres États membres, une évolution de la législation européenne passe par l'instauration d'un taux minimum positif pour le vin.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



Le Conseil Ecofin a adopté, le 7 décembre, un Code de conduite qui vise à éliminer la double imposition dans les dossiers transfrontaliers de prix de transfert. Cette double imposition peut se produire lorsqu'un État membre corrige à la hausse les bénéfices imposables d'une entreprise sur la base de ses opérations transfrontalières intragroupes, sans que l'État membre dans lequel se trouve l'entreprise associée ne procède à l'ajustement à la baisse correspondante des bénéfices imposables de cette entreprise.

Ce code améliorera les modalités de règlement de différends relatifs aux prix de transfert, en garantissant une application plus uniforme de la convention d'arbitrage de l'Union européenne (90/436/CEE). La résolution des différends devra intervenir sur une période de trois ans au cours de laquelle le recouvrement des dettes fiscales est suspendu.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

Le Conseil Ecofin du 7 décembre a constaté une absence d'accord sur la révision de la sixième directive TVA en ce qui concerne le lieu de prestation de services. La proposition vise à modifier le lieu d'imposition des services prestés par des personnes assujetties, qui ne serait plus le lieu d'établissement du prestataire, mais celui du preneur. Lazlo Kovács, Commissaire à la fiscalité, a constaté « à quel point subsistent des différences entre les États membres ». La proposition de la Commission poserait un problème majeur à l'Allemagne, essentiellement concernant les services de location de véhicules. L'Autriche, par la voie de son porte-parole, critique la position allemande. Le Luxembourg maintiendrait une réserve sur la date d'entrée en vigueur de la directive (1er janvier 2006 dans la proposition de la Commission).

La nécessité de faire évoluer la règle d'imposition découle de l'augmentation des prestations transfrontalières de services au sein du marché intérieur. Selon le nouveau système, la règle principale consisterait à rendre le preneur, plutôt que le prestataire, responsable du paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les services qui lui ont été fournis. Cette règle serait calquée sur celle qui régit l'application de la TVA sur les biens fournis à une entreprise établie dans un autre État membre, mais comporterait quelques exemptions pour les services rattachés aux biens immeubles (services fournis par des agences immobilières, transport de voyageurs, activités culturelles, artistiques, sportives et de divertissement et services de restauration). La proposition fait partie de la stratégie de la Commission visant à améliorer le fonctionnement du système de TVA dans le marché intérieur. Le dossier passe dans les mains de la future présidence luxembourgeoise.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

<b>JUSTICE AFFAIRES INTERIEURES</b>	<b>ET</b>	<b>Adoption européen pour 2005-2010</b>	<b>du des réfugiés</b>	<b>Fonds</b>
---------------------------------------------	-----------	-------------------------------------------------	--------------------------------	--------------

Le Conseil JAI du 2 décembre a entériné la poursuite du Fonds européen des réfugiés de 2005 à 2010. Les ministres de la Justice et de l'Intérieur ont formellement approuvé la poursuite de ce fonds, après être parvenus à un accord politique en juin dernier. Sous réserve des décisions sur les perspectives financières 2007-2013, le Fonds européen des réfugiés deuxième génération devrait bénéficier de 114 millions d'euros par an en moyenne contre 54 millions par an de 2000 à 2004.

Le Fonds européen des réfugiés - deuxième génération soutiendra les efforts des Etats membres pour l'accueil des réfugiés et des personnes déplacées, par le cofinancement de projets pour la réception des demandeurs et l'examen de leurs dossiers (logement, aide médicale, assistance sociale et juridique,

éducation, traduction), pour l'intégration des réfugiés dans l'Etat membre d'accueil, mais aussi pour le retour volontaire des réfugiés dans leur région d'origine. Le Fonds pourra aussi servir pour prendre des mesures d'urgence en cas d'arrivée importante de réfugiés, dans le cadre du mécanisme européen de protection temporaire. Par ailleurs, jusqu'à 7% du Fonds pourront être employés pour des actions transnationales et des projets lancés par la Commission.

Pour plus d'informations :

[http://europa.eu.int/comm/justice\\_home/funding/refugee/funding\\_refugee\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/justice_home/funding/refugee/funding_refugee_en.htm)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

#### **PERSPECTIVES FINANCIERES**

#### **Résolution du Parlement européen**

Le Parlement européen "n'est pas disposé à souscrire à de nouvelles perspectives financières" sans une garantie concernant le financement de ses priorités, des politiques "permettant une intégration et une cohésion plus poussées de l'UE" et d'une "marge flexible" pour les événements et besoins imprévus. C'est le message lancé aux Etats membres dans une résolution adoptée, le 2 décembre, à Bruxelles (499 voix pour, 67 contre et 39 abstentions) par le PE, déposée par le président du Parlement, Josep Borrell, au nom de la commission parlementaire temporaire qu'il préside, sur les défis politiques et les moyens budgétaires de l'Union élargie 2007-2013.

Dans sa résolution, le PE réaffirme son objectif de disposer d'un "cadre financier pluriannuel pour la période d'après 2006", tout en notant que le traité de l'UE "ne prévoit pas l'obligation juridique de disposer de perspectives financières". La résolution rappelle qu'un accord entre le Parlement et le Conseil est nécessaire pour que l'UE dispose de perspectives financières après 2006, car "les deux institutions sont sur un pied d'égalité". Les parlementaires



invitent le Conseil européen à charger les présidences futures de l'UE de "poursuivre le dialogue interinstitutionnel par voie de consultations régulières avec le Parlement, de manière que l'affaire soit menée à bien, de préférence sous la Présidence luxembourgeoise".

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

<b>POLITIQUE EUROPENNE DE VOISINAGE</b>	<b>Conférence méditerranéenne des ministres étrangers</b>	<b>euro- des affaires</b>
-------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	-----------------------------------

La Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue les 29 et 30 novembre à La Haye, s'intègre à un processus de développement des relations entre l'UE et les partenaires méditerranéens. Les ministres ont confirmé que le processus de Barcelone, renforcé par la politique européenne de voisinage, est la principale initiative pour la région méditerranéenne à laquelle l'UE et les partenaires méditerranéens participent conjointement.

La conférence qui a eu lieu à La Haye était la deuxième réunion ministérielle entre Barcelone VI (à Naples) et Barcelone VII (à Luxembourg), ce qui montre bien l'importance que les membres de ce Partenariat accordent à ce dernier. Non seulement elle a été l'occasion de faire, comme de coutume, le bilan des progrès accomplis, mais elle a en outre donné le coup d'envoi à la préparation du dixième anniversaire, qui sera célébré en novembre 2005. À cet égard, les ministres ont convenu qu'il conviendrait de procéder à un bilan complet du processus afin de le soumettre pour approbation aux ministres lors de leur réunion à Luxembourg. Ce travail devrait ensuite servir de point de départ aux décisions concernant l'avenir du processus. Dans cette optique, les ministres ont décidé de faire de 2005 l'Année de la Méditerranée.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/04/331&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

<b>POLITIQUE EUROPENNE DE VOISINAGE</b>	<b>Premiers plans d'action en vue d'une participation des pays voisins à des programmes communautaires</b>
-------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

La Commission a adopté, le 9 décembre, les sept premiers plans d'action pour la mise en oeuvre de la nouvelle politique européenne de voisinage (PEV) avec l'Ukraine, la Moldava, Israël, l'Autorité palestinienne, le Maroc, la Tunisie et la Jordanie. Pour devenir opérationnels, ces plans d'action devront encore être approuvés par les Conseils d'association ou de coopération que l'UE a établis avec ces pays dans le cadre des accords en place (accords d'association ou de partenariat et de coopération).

D'autres plans d'action pour l'Egypte, le Liban, l'Azerbaïdjan, l'Arménie et la Géorgie pourraient suivre en 2005 ou 2006, a annoncé à la presse la Commissaire aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner. Pour ces cinq pays, la Commission présentera en mars 2005 des rapports de progrès ("country reports") accompagnés de recommandations pour la préparation éventuelle de plans d'action.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1453&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



“La propriété intellectuelle est un élément clef de la stratégie de Lisbonne” a rappelé le 4 décembre le président de l’office européen des brevets (OEB), Alain Pompidou. Lors d’une conférence de deux jours sur la propriété intellectuelle, les 3 et 4 décembre à Bruxelles, le président de l’OEB a présenté les lignes directrices de sa présidence, pour les années à venir: réduction des coûts, un cadre juridique plus sûr et la culture de l’entrepreneuriat. Il a appelé les États membres à limiter les exigences de traduction en ratifiant le protocole de Londres\*.

Alain Pompidou a insisté sur l’importance du brevet, en estimant qu’il servait de “catalyseur pour transformer une découverte en innovation”. En évoquant le brevet communautaire, il a insisté sur le fait que les deux types de brevet, européen et communautaire pouvaient coexister en Europe. Il a par ailleurs réaffirmé sa volonté, et la nécessité, que l’OEB travaille en partenariat avec les États membres et la Commission européenne, afin de parvenir à un système de protection européen fiable et dans lequel les entrepreneurs puissent avoir confiance.

Le protocole de Londres prévoit que les Etats ayant une langue officielle en commun avec les trois langues de l’OEB (anglais, allemand, français) renoncent à la traduction des descriptions des brevets, qui constituent la partie la plus technique et la plus volumineuse. Les revendications, qui déterminent l’étendue de la protection conférée par le brevet, sont, elles, traduites systématiquement dans ces trois langues. Les autres Etats renoncent aux exigences de traduction si le brevet est délivré ou traduit dans une des trois langues de l’OEB à leur choix, mais conservent la possibilité d’exiger une traduction des revendications.

[Retour sommaire / Retour début](#)



La Commission européenne a lancé, le 14 décembre 2004, une consultation en vue de l’adoption d’un nouveau programme-cadre pour la compétitivité et l’innovation, qui devrait être d’application de 2007 à 2013.

Le programme rationaliserait et rassemblerait des actions dans divers domaines politiques, dont les aspects liés à l’innovation des programmes-cadres pour la recherche, afin de créer une approche plus globale et plus cohérente, selon la Commission.

Outre les instruments visant à encourager l’innovation, notamment dans les domaines des technologies environnementales, de l’efficacité énergétique et des énergies renouvelables, le programme aurait pour objectif d’augmenter l’adoption et la maîtrise des technologies de l’information et de la communication (TIC), d’améliorer l’accès au financement des petites et moyennes entreprises (PME) et de stimuler la mise en place de meilleures conditions-cadres pour les entreprises.

Pour plus d’information :

[http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise\\_policy/cip/consultation.htm](http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/cip/consultation.htm)

[Retour sommaire / Retour début](#)

Janez Potocnik, Commissaire chargé de la Science et de la Recherche, a présenté un projet de Pacte européen pour la croissance et la connaissance (“Knowledge for Growth Pact”), lors d’une réunion de European International Business Academy à Ljubljana, le 6 décembre. Insistant sur la nécessité d’apporter un second souffle à la Stratégie de Lisbonne, il a fixé un

nouveau calendrier visant à faire de la connaissance le centre des efforts de l'Europe pour construire une économie compétitive.

Pour compenser les progrès décevants réalisés dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le nouveau Commissaire a expliqué la nécessité d'un Pacte pour la croissance et la connaissance - qui complète le Pacte de croissance et de stabilité macro-économique de l'UE. Le nouveau Pacte devrait garantir, au niveau micro-économique, les conditions et les stimulations nécessaires à l'investissement en vue de relancer la croissance économique, et de contribuer à la stabilité à long terme.

Étant donné la nécessité d'un engagement nouveau et soutenu en matière de recherche, d'innovation et d'éducation en vue de renforcer la compétitivité par la connaissance, dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne, le Pacte veillerait au renforcement des liens entre l'éducation, la recherche et l'innovation. Le plan Potocnik prévoit l'implication des partenaires sociaux au niveau communautaire ainsi que la signature d'accords nationaux entre toutes les parties prenantes. Des objectifs mesurables et une liste d'actions bien définies doivent être prévus dans les domaines suivants : marché intérieur, éducation, entreprises, recherche, innovation, justice et affaires intérieures, et emploi. Il s'agit d'une combinaison de mesures législatives, de financements et de coordinations, avec des engagements clairs dans le temps, de la part de l'UE et des États membres.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/516&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## RECHERCHE

### Conférence sur la compétitivité du secteur manufacturier

300 industriels, chercheurs et décideurs politiques ont discuté des moyens d'assurer la compétitivité à long-terme du secteur manufacturier de l'UE, les 7 et 8 décembre dans le cadre de la conférence *Manufuture 2004* à Enschede, aux Pays-Bas. Organisé sous l'égide de la Commission européenne et de la Présidence néerlandaise, l'évènement a marqué le lancement de l'initiative *Manufuture-2020*, dont l'agenda de recherche stratégique implique les secteurs publics et privés. Cet évènement prépare également le lancement de la plateforme technologique *Manufuture*, qui inclue et coordonne toutes les initiatives technologiques européennes liées à la manufacture. Il se situe dans le contexte de la préparation du 7<sup>ème</sup> programme-cadre de recherche et développement technologique (7<sup>ème</sup> PCRD).

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## RECHERCHE

### La Commission souligne le déclin des investissements de recherche-développement des grandes entreprises européennes

Si les 500 plus grandes entreprises européennes ont consacré 101 milliards d'euros à la recherche et au développement en 2003, elles investissent moins que les entreprises non européennes et leurs investissements ont baissé par rapport à 2002, souligne la Commission dans un rapport sur les investissements en recherche-développement (RD) publié le 10 décembre. Ce rapport permet d'établir une comparaison entre les entreprises, les secteurs et les zones géographiques et de dresser un tableau complet de la position concurrentielle des entreprises européennes sur le plan de la RD au niveau mondial.



Les cinq premières entreprises citées par la Commission, Daimler Chrysler, Siemens, Volkswagen, Nokia et Glaxo Smith Kline, figurent parmi les 12 entreprises mondiales qui investissent le plus dans la recherche et ont investi chacune l'an dernier entre 4 et 5,6 milliards d'euros dans la R&D. Toutefois, note la Commission, si les grandes entreprises européennes résistent bien dans l'ensemble, les investissements des 500 premières entreprises de l'UE ont baissé de 2% en 2003 par rapport à 2002, alors qu'elles ont augmenté de 4 % pour les 500 premières entreprises non européennes.

Le rapport de la Commission est disponible à l'adresse:

<http://EU-IRIScoreboard.jrc.es/>

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/04/1463&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **RECHERCHE** Favoriser la recherche fondamentale dans le secteur des sciences de la vie

La Commission européenne a organisé, le 13 décembre à Bruxelles, une conférence d'une journée consacrée à la recherche fondamentale dans le secteur des sciences de la vie. L'objectif de cette rencontre, qui a réuni près de 300 décideurs politiques, gestionnaires d'instituts de recherche, scientifiques, universitaires et industriels, a été d'examiner les différentes possibilités de financement de la recherche fondamentale et les synergies européennes dans le cadre de l'Espace européen de la recherche.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## **RECHERCHE** Prix de l'excellence en transfert d'innovation

Dans le cadre du projet PAXIS, qui décerne le prix de l'excellence en transfert d'innovation pour des projets remarquables de transfert ou d'adaptation d'un programme politique à plusieurs régions parmi les 22 régions d'Europe les plus innovantes, six régions ont été récompensées le 6 décembre à l'occasion du 4ème Forum des entreprises innovantes qui se tenait à Karlsruhe, et Stuttgart en début de semaine: Emilia-Romagna, Rhône-Alpes, Karlsruhe, Stuttgart, Helsinki et Oxfordshire. La région Emilia-Romagna a été honorée d'une distinction spéciale pour des performances exceptionnelles. Le projet européen PAXIS vise à favoriser le transfert de l'excellence locale et régionale dans l'innovation et à encourager la coopération et les échanges dans la Communauté européenne entre les innovateurs locaux.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## **SANTE** Création d'une agence pour gérer plus efficacement le programme communautaire

Une nouvelle agence exécutive assistera la Commission européenne dans l'exécution du programme communautaire de santé publique. Elle sera opérationnelle à compter du 1er janvier 2005, pour une durée de six ans, a annoncé la Commission le 15 décembre. L'agence prendra en charge les activités du programme relatives aux déterminants de la santé, en 2005, et couvrira en 2006 les deux autres domaines d'activités (information sur la santé et réactions aux menaces pour la santé). L'agence s'occupera de la mise en œuvre des programmes de travail annuels décidés par la Commission. Elle préparera la publication des appels d'offres et des appels à propositions, assurera l'évaluation des offres et des propositions reçues, signera les contrats et assurera l'exécution des paiements.

Elle fournira également un support technique et logistique en organisant des réunions d'experts, des séminaires et des conférences. L'agence sera basée à Luxembourg et comprendra 37 personnes.

Pour plus d'informations :

[http://europa.eu.int/comm/health/ph\\_overview/strategy/ecdc/ecdc\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/health/ph_overview/strategy/ecdc/ecdc_en.htm)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## SECTEUR PUBLIC **Compétitivité**

Dans son dernier rapport annuel sur la compétitivité européenne, la Commission européenne estime que le secteur public en Europe, qui est un employeur important dans de nombreux pays européens (32% des emplois occupés en Suède, soit le taux le plus fort dans l'UE, contre 11% en Allemagne et aux Pays-Bas, le taux le plus faible), est en général inefficace et que le niveau actuel de production du secteur public des pays de l'UE pourrait être atteint à moindres coûts. La Commission, sans avoir pu démontrer empiriquement un lien direct entre la taille et la productivité du secteur public d'un pays, estime en outre que les secteurs publics plus petits, en Irlande et au Luxembourg notamment, sont plus efficaces en termes de productivité que ceux de la France et de la Belgique, qui sont très développés mais faiblement productifs. Or, souligne la Commission, seules des administrations publiques efficaces profitent à l'économie dans son ensemble. Par ailleurs, les recherches empiriques de la Commission suggèrent que la privatisation et la sous-traitance sont bénéfiques en matière d'efficacité, de rentabilité et d'investissements.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## TRANSPORTS **Avis de l'Association Internationale des transports publics sur les perspectives 2007-2013**

L'Association internationale des transports publics (UITP) demande à l'UE d'accorder davantage de fonds pour moderniser les systèmes de transports publics dans les nouveaux Etats membres, dans le cadre des perspectives financières 2007-2013. Dans un communiqué, l'UITP demande que le transport public soit "une priorité de la politique de cohésion européenne" et qu'on ne répète pas les erreurs du passé, "commises dans beaucoup de pays d'Europe occidentale", qui ont privilégié le transport individuel en entraînant la congestion des routes. On ne peut pas résoudre à long terme les problèmes de congestion en construisant davantage de routes, estime l'UITP. C'est pourquoi, avant qu'il ne soit trop tard, elle veut faire pression pour maintenir un réseau de transport public attractif dans les nouveaux Etats membres. Déplorant la part "marginale" des fonds structurels consacrée jusqu'à présent aux transports publics, l'UITP demande à l'UE de consacrer davantage de fonds au développement du transport public, lors des discussions sur la réforme de sa politique de cohésion. Elle plaide aussi pour des formations en faveur du personnel des transports publics et pour une meilleure coordination entre les différents niveaux d'autorité et modes de transports.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## TRANSPORTS **Le Conseil Transports envisage la création d'un fonds pour la sécurité routière**

Consacrer un certain pourcentage des taxes sur les véhicules, péages d'autoroutes, primes d'assurance, etc. à l'amélioration de la sécurité routière fait partie des mesures que les ministres des Transports de l'UE s'engagent à examiner pour atteindre l'objectif de diminuer de 50% le

nombre de victimes de la route entre 2002 et 2010. La mise sur pieds d'un fonds spécifique dédié à la sécurité routière pourrait également être envisagée. Le Conseil des ministres des Transports du 10 décembre a transformé en Conclusions tout à fait officielles les Conclusions sur la sécurité routière adoptées lors du Conseil informel de Vérone les 25 et 26 octobre derniers, qui prévoient notamment ce type de mesures. Une autre piste envisagée pour financer la sécurité routière consisterait à y consacrer une partie des amendes infligées pour les infractions aux règles de la circulation. Pour rendre les contrôles plus crédibles, les ministres envisagent aussi la mise en place d'un "système européen de coopération" qui permettrait d'améliorer la perception des amendes infligées aux conducteurs étrangers. Comme pour la trentaine de mesures recensées dans ce texte de Conclusions, il n'y a pas vraiment d'engagements fermes et définitifs sur quoi que ce soit. Ce sont plutôt des pistes que les ministres se promettent d'explorer.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/04/288&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## TRANSPORT AERIEN

### Inauguration de l'Agence européenne de la sécurité aérienne à Cologne

Les compétences de l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) seront appelées à s'étendre rapidement, a estimé Jacques Barrot, le commissaire européen responsable des Transports, à l'occasion de l'inauguration de l'AESA à Cologne le 13 décembre. L'Agence est opérationnelle depuis la fin septembre 2003 mais elle était jusqu'ici abritée dans les locaux de la Commission européenne à Bruxelles. "L'Agence que nous inaugurons aujourd'hui est compétente en matière de navigabilité et de

compatibilité environnementale des produits aéronautiques. C'est un progrès immense mais il n'est pas suffisant" a estimé Jacques Barrot. Le commissaire a précisé que les compétences de l'AESA seront bientôt étendues aux opérations aériennes et aéroportuaires, aux licences des équipages, à la gestion du trafic aérien, la Commission devant "très prochainement" proposer de nouvelles règles communes en la matière.

Pour rappel, une des tâches de l'Agence est de délivrer des certificats pour les produits aéronautiques. Tous les certificats et agréments délivrés par elle doivent être reconnus par les Etats membres.

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/04/537&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE

L'Estonie figurera parmi les premiers nouveaux pays à participer à l'euro

L'Estonie sera l'un des premiers nouveaux États membres de l'Union européenne à adopter l'euro, a affirmé le commissaire européen en charge des Affaires économiques et monétaires, Joaquin Almunia, le 15 décembre. "L'état de l'économie estonienne est très bon et une adoption rapide de l'euro lui sera bénéfique et apportera plus de sécurité et de stabilité aux estoniens", a-t-il expliqué lors d'une conférence de presse à Tallin (Estonie). En plus de l'Estonie, le commissaire européen a jugé que la Lituanie et la Slovaquie étaient également bien préparées pour rejoindre l'euro. Ces pays membres espèrent s'intégrer dans la monnaie unique en janvier 2007. Pour le Gouverneur de la Banque d'Estonie, Vahur Kraft, le principal défi posé par l'intégration dans l'euro est la crainte



des estoniens d'une éventuelle hausse des prix lors du passage à la monnaie unique.

Les autorités estoniennes écartent une période transitoire au cours de laquelle l'euro et la devise nationale coexisteront. Le Gouvernement a préparé une loi qui imposera aux détaillants un double affichage en couronnes estoniennes et en euros afin de familiariser la population avec la monnaie européenne.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

<b>UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE</b>	<b>Levée des procédures de déficit excessif contre la France et l'Allemagne</b>
--------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Les procédures de déficit excessif engagées en 2003 à l'encontre de la France et de l'Allemagne vont être suspendues. Cette décision prise par la Commission européenne le 14 décembre est justifiée par le fait que les deux principales économies de la zone euro devraient enregistrer en 2005 un déficit inférieur ou égal à 3% du PIB. Il s'agit d'un niveau qui se situe juste à la limite prévue par le Traité. Les prévisions d'automne de la Commission, adoptées le 26 octobre, envisageaient, de fait, un déficit de 3% du PIB français pour 2005. Dans le cas de l'Allemagne, le déficit envisagé était de 3,4% du PIB. Mais Berlin a présenté début novembre des mesures additionnelles de consolidation budgétaire qui permettraient de ramener le déficit à 2,9% du PIB à la fin de l'année prochaine. La Commission estime toutefois que la situation budgétaire dans ces deux États membres reste vulnérable.

En France, le déficit public devrait revenir à 3% du PIB en 2005, au lieu de 3,7% en 2004. Un scénario qui repose sur une croissance de 2,2% en 2005. Le budget de l'année prochaine comprend également une opération exceptionnelle qui consiste à transférer à la sécurité sociale le paiement des retraites aux salariés des entreprises publiques du gaz et de l'électricité

## Institutions et organisations régionales européennes

**ASSOCIATION FRANCAISE DU CCRE**

**Les collectivités territoriales, acteurs de la solidarité avec l'Asie**

La mobilisation générale face à la tragédie de l'Asie du Sud-Est est aussi bien politique que financière. L'Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe (AFCCRE) que préside Louis Le Pensec, a ainsi appelé ses membres, les communes et leurs groupements, les départements et les régions, à développer l'élan de solidarité engagé, en versant des soutiens financiers aux organismes humanitaires qui oeuvrent pour venir en aide aux sinistrés.

Le Président Le Pensec a saisi le Conseil des Communes et Régions d'Europe au niveau européen, et Cités et Gouvernements Locaux Unis au niveau mondial, en vue d'engager un mouvement européen et mondial d'envergure des collectivités locales en direction des pays et des populations touchés par la catastrophe.

Au-delà de l'aide d'urgence, il a rappelé l'importance des actions de solidarité et d'aide au développement, engagées sur le long terme, à travers des partenariats et des jumelages s'inscrivant dans le cadre de la coopération décentralisée et proposé leur développement.

Dans cette perspective, il souhaite que Cités et Gouvernements Locaux Unis identifie, avec ses partenaires locaux, les besoins des collectivités locales des pays sinistrés afin de proposer aux collectivités territoriales françaises des actions de coopération et d'aide au développement.

Il appelle par ailleurs l'Union européenne à renforcer ses programmes de soutien aux coopérations menées par les collectivités territoriales des 25 pays de l'Union dans les régions sinistrées.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



<b>BUREAU REGIONAL DE REPRESENTATION</b>	<b>Ouverture des Bureaux de la Lodzkie Voivodship et de la West Pomeranian</b>
------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------

Les représentations de la région de Lodzkie Voivodship, située au centre de la Pologne et dont la capitale est Lodz et de la Région de West Pomeranian localisée au Nord Ouest de la Pologne viennent de rejoindre, en fin d'année, la famille des bureaux de représentation de Bruxelles.

Leurs responsables, M. Mariusz Mielczarek, pour la première et M. Michal Korolho pour la seconde, ont fait part de leur souhait d'intégrer un certain nombre de projets de coopération et ont annoncé qu'ils seraient ouverts à toute proposition.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

<b>COMMISSION</b>	<b>Cinq groupes de commissaires chargés de préparer des décisions du Collège</b>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------

La Commission européenne a approuvé, le 22 décembre, des modifications de son organisation interne, qui seront introduites dans son règlement intérieur et dont le Président Manuel Barroso avait déjà annoncé les grandes lignes lors du séminaire de septembre dernier à Louvain. La règle de la collégialité restera le fil conducteur, mais aux structures existantes s'ajouteront quelques nouveaux principes, à savoir :

- la volonté de donner des orientations politiques claires sur les grands sujets qui touchent aux compétences de la Commission,
- l'adoption d'une culture de l'analyse d'impact à long terme par l'organisation systématique d'études d'impact et de consultations publiques
- un programme de travail plus réaliste
- une nouvelle stratégie de communication générale (présentée au printemps 2005) et les

plans de communications spécifiques pour toutes les grandes décisions.

La Commission a également mis en place les cinq groupes de Commissaires qui seront chargés de préparer les décisions du collège dans les domaines respectifs, à savoir :

- le groupe de Lisbonne, présidé par M. Barroso et ouvert à tous les Commissaires ;
- le groupe Conseil Compétitivité, présidé par Günter Verheugen, et composé de MM. Potochnik, Markos Kyprianou, Neelie Kroes, Charlie MC Creevy, Peter Mandelson ;
- le groupe Relations extérieures, présidé par M. Barroso et composé de Benita Ferrero Waldner, Joaquin Almunia, Olli Rehn, Louis Michel, Peter Mandelson, Dalia Grybauskaite ;
- le groupe Communication et programmation, présidé par Margot Wallström et composé de Margot Wallström, Jacques Barrot, Danuta Hübner, Viviane Reding, Dalia Grybauskaite, Jan Figel et Peter Mandelson ;
- le groupe Droits fondamentaux, lutte contre la discrimination et égalité des chances", présidé par M. Barroso et composé de Franco Frattini, Margot Wallström, Siim Kallas, Viviane Reding, Jan Figel, Olli Rehn, Louis Michel, Benita Ferrero Waldner et Vladimir Spidla.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

<b>CONSEIL DE L'EUROPE</b>	<b>Lancement de l'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation</b>
----------------------------	--------------------------------------------------------------------------

L'Année européenne de la citoyenneté par l'éducation a été lancée les 13 et 14 décembre à Sofia par le ministre bulgare de l'Education et de la Science, Igor Damianov, et la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Maud de Boer-Buquicchio. Le Conseil de l'Europe, face à la tendance des citoyens européens à se désintéresser de l'Europe et de la politique, se concentrera surtout sur les enfants, les jeunes gens et l'éducation permanente.

Le message que le Conseil de l'Europe veut adresser aux 800 millions de citoyens de ses 46

Etats membres est "apprendre et vivre la démocratie", indique un communiqué.

Pour plus d'informations :

<http://www.coe.int/T/F/Com/Dossiers/Evenements/2004-12-EYCE/>

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSEIL DE L'EUROPE DE Région européenne de l'année 2005

La Région de Madère au Portugal ainsi que la Communauté germanophone de Belgique ont cédé leur place, le 31 décembre 2004, au Piémont (Italie) et à Kiev (Ukraine), en tant que Région européenne de l'Année 2005.

La Région européenne de l'Année est une initiative qui vise à accroître la connaissance et la reconnaissance des affaires régionales européennes, à apporter de nouvelles contributions à la construction régionale et à l'intégration européenne, et, finalement, à projeter les régions désignées Région européenne de l'Année sur la scène européenne et internationale, et ce dans tous leurs aspects, tels que social, culturel, économique et touristique.

Toute région des 45 Etats membres du Conseil de l'Europe peut présenter sa candidature à l'élection de Région européenne de l'Année. Les régions qui souhaitent être choisies doivent présenter leur candidature au siège de l'organisme promoteur, à Barcelone.

Pour plus d'informations : [www.tery.org](http://www.tery.org)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSEIL DES COMMUNES ET DES REGIONS D'EUROPE Michael Häupl successeur de Valéry Giscard d'Estaing au Conseil des Communes et des Régions d'Europe

Réuni à Maastricht les 13 et 14 décembre, le Comité directeur européen du CCRE a procédé au renouvellement de sa présidence internationale.

Maire et Gouverneur de Vienne, Michaël Häupl succède, pour un mandat de trois ans, à Valéry Giscard d'Estaing qui a assuré la présidence du CCRE depuis 1997. Les membres du Comité Directeur ont rendu un vibrant hommage à Valéry Giscard d'Estaing pour le travail accompli par l'Organisation sous sa présidence. Par ailleurs, le Comité Directeur a tenu à manifester à nouveau sa gratitude à Valéry Giscard d'Estaing qui, dans le cadre de la préparation du projet de Traité constitutionnel européen et en sa qualité de Président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, a rendu possible la reconnaissance de la dimension locale et régionale dans la future Constitution pour l'Europe.

Louis Le Pensec, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général du Finistère, Président de l'AFCCRE, a été réélu Vice-Président, membre du Bureau exécutif du CCRE, aux côtés de Raffaele Fitto, Président de la Région des Pouilles (Italie), Wolfgang Schuster, Maire de Stuttgart (Allemagne), Francisco Vazquez Vazquez, Maire de la Coruña (Espagne), Georgios Giannopoulos, Maire de Rhodes (Grèce), Ken Bodfish, leader du Conseil municipal de Brighton and Hove (Royaume-Uni) et de Halvdan Skard, Maire de Baerum (Norvège).

Par ailleurs, Louis Le Pensec assurera également la présidence du Forum "Cohésion et territoires", qui, dans le cadre de l'organisation européenne, a en charge les politiques territoriales de l'Union européenne et, notamment, le suivi de la réforme de la politique de cohésion.

L'AFCCRE était représentée à Maastricht par Michel THIERS, Président Délégué, Maire de Brignais, Vice-Président du Conseil Général du



Rhône ; Olivier BERTRAND, Secrétaire Général, Maire de Saint Silvain Bellegarde, Martine BURON, Membre du Bureau, Conseillère municipale de Chateaubriant, et Bernard FABRE, Membre du Comité Directeur, Maire-Adjoint de Montpellier.

Pour plus d'informations : [www.afccre.asso.fr](http://www.afccre.asso.fr)

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

## CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION EUROPEENNE

### Bilan de la Présidence des Pays-Bas

L'élargissement de l'Union mais aussi les progrès en matière de justice et affaires intérieures, d'environnement ou de relations extérieures font partie des domaines pour lesquels la présidence néerlandaise du Conseil des ministres de l'UE met en évidence les résultats qu'elle a obtenus ce semestre. Le bilan qu'elle présente insiste aussi sur l'idée de l'Europe et de son intégration qu'elle a voulu imprimer pendant ces six mois.

La Présidence néerlandaise de l'Union européenne pendant le second semestre de 2004 aura avant tout été la présidence de l'Union élargie, la première présidence de l'Europe à 25. Les circonstances de cette présidence étaient particulières, avec un Parlement nouvellement élu et l'entrée en fonction d'une nouvelle Commission européenne, ainsi que la signature à Rome du Traité constitutionnel, condition nécessaire au bon déroulement de l'intégration de nouveaux États membres au processus décisionnel de l'Union. Les Pays-Bas n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer une issue heureuse des négociations sur des dossiers parfois difficiles, traçant ainsi la voie à la prochaine présidence, qui sera exercée par le Luxembourg.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)



## CONSEIL EUROPEEN

### Rencontre des Chefs d'Etats et de gouvernement des 25 Etats membres du 17 au 18 décembre

L'Union européenne et la Turquie ont mis fin à des décennies d'indécision en optant, de commun accord, pour l'ouverture des négociations d'adhésion. Alors que régnait un climat de tension à l'occasion du Conseil européen des 16 et 17 décembre à Bruxelles, les parties ont réussi à se sortir de l'impasse le 17 décembre, en fin d'après-midi. Les négociations débiteront en octobre 2005, sans nouvelles conditions préalables à la clé. Le Conseil européen a également approuvé, comme prévu, l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE et fixé une date conditionnelle (mars 2005) pour l'ouverture des négociations avec la Croatie. Au menu du Conseil également, des orientations sur les futures perspectives financières de l'UE, la lutte contre le terrorisme, l'Ukraine et le Moyen-Orient.

Le débat de l'adhésion de la Turquie à l'UE aura dominé, d'entrée, le Conseil européen – les chefs d'État et de gouvernement ayant passé le plus clair de leur temps à discuter de la formulation des conditions à attacher à l'offre ferme d'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie en 2005. Les chefs politiques de l'UE en ont rapidement adopté le principe, au même titre que la date du 3 octobre pour l'ouverture des négociations. Restait le plus difficile: faire accepter, par la Turquie, les conditions attachées à la procédure d'adhésion – à commencer par la reconnaissance de Chypre.

L'échéance de janvier 2007 a été proposée à la Bulgarie et à la Roumanie (même si cette date reste soumise à des clauses de sauvegarde qui pourraient entraîner un report d'un an). Le but est de signer un Traité d'adhésion avec ces deux pays en avril 2005. Les négociations d'adhésion entre l'UE et la Croatie devraient démarrer en avril 2005, à la condition d'une coopération pleine et entière avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Lors du sommet européen du 17 décembre, les dirigeants européens ont approuvé une série de documents relatifs à la lutte contre le terrorisme, parmi lesquels l'évaluation des accords nationaux par Gijs de Vries, le coordinateur de la lutte contre le terrorisme. Dans son rapport, M. De Vries souligne quelques manquements, et notamment les hésitations persistantes des services de sécurité à transmettre les renseignements en leur possession à Europol, l'office européen de police de La Haye. M. De Vries émet certaines recommandations pour rectifier le tir et exhorte les États membres à créer un organe afin d'améliorer le transfert d'informations entre les services de police nationaux et les agences de sécurité.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

décembre, et le dernier de ces textes a été adopté le 13 décembre.

[Retour sommaire](#) / [Retour début](#)

**PARLEMENT  
EUROPEEN**

**Vote pour l'ouverture des  
négociations d'adhésion avec  
la Turquie**

Le Parlement européen, en votant, le 15 décembre, le rapport Eurlings, s'est prononcé par 407 oui, 262 non et 29 abstentions pour l'ouverture de négociations d'adhésion, mais à l'issue ouverte, avec la Turquie. Par 259 oui et 415 non, le PE a rejeté l'alternative du "partenariat privilégié" proposée par Jacques Toubon (PPE-DE, français). Le Parlement a également clairement "rejeté tout Plan B", a confirmé le président Josep Borrell à la presse.

Dans sa résolution, le Parlement estime que les négociations peuvent être ouvertes pourvu que la priorité soit donnée à la pleine mise en œuvre des critères politiques et que soient appliqués les mécanismes envisagés par la Commission pour assurer une surveillance étroite, un dialogue politique intensif et la possibilité de suspendre les négociations le cas échéant. Quant aux « six textes de loi » dont le PE avait demandé l'adoption par la Turquie comme pré-condition pour les négociations, le président Borrell a déclaré que: le président du parlement turc lui avait promis que ce serait chose faite avant le 17

